

# Calendrier des préparations aux concours et examens professionnels organisées en Corse

**2026-2027 – Automne 2025**

## Préparez votre projet professionnel

Vous désirez évoluer dans votre carrière en choisissant la voie du concours ou de l'examen professionnel.

Si vous souhaitez :

- définir si la préparation d'un concours ou un examen est adaptée à votre projet professionnel,
- être en capacité de sélectionner le concours correspondant à votre profil et votre niveau,
- préparer les épreuves en vous organisant efficacement,
- anticiper votre projet et l'inscrire dans le temps,
- connaître l'offre du CNFPT en matière de préparation aux concours et son fonctionnement : recensement, tests de positionnement, formations tremplins, déroulement des préparations ...

Pour vous accompagner, le CNFPT programme au catalogue 2026 un webinaire de formation :

### **Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale : les comprendre et s'y préparer**

**Inscrivez-vous auprès de votre service formation :**

Le 12/02/2026 de 9h à 12h - Code SF110 003

Le 08/10/2026 de 9h à 12h - Code SXCEU 004

**Au vu des effectifs recensés et de la programmation des Centres de Gestion de Corse (hors SPP), la délégation se réserve le droit d'organiser ou d'annuler une préparation au concours ou examen.**

L'inscription à la préparation ne préjuge pas de l'avis de la commission d'équivalence de diplômes sur l'éligibilité, le cas échéant, à passer le concours.

**Veillez à bien vérifier les conditions d'inscription en amont.**

Si des préparations aux concours et examens sont organisées en Haute-Corse et en Corse-du-Sud, nous vous invitons à vous inscrire dans le centre situé le plus près de votre résidence administrative.

Concours ou examens	Spécialités	1 <sup>er</sup> jour des épreuves	CDG organisateur	Date limite d'inscription à la préparation	Date des tests de positionnement À distance	Période prévisionnelle de la formation Tremplin	Période prévisionnelle et durée de la prépa	Code IEL pour inscription à la prépa
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>								
<b>Attaché principal Examen Ajaccio</b> catégorie A		08/04/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	25 mars 26 09:00 - 12:00	Pas de tremplin	Nov. 2026 à avril 2027  Entre 5 et 8 j.*	<b>DXP6K 086</b>
<b>Rédacteur Concours Ajaccio</b> catégorie B		14/10/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	23 mars 26 14:00 - 17:00	Septembre à décembre 2026	Février 2027 à octobre 2027  Entre 5 et 8 j.*	<b>Interne/3<sup>ème</sup> C DXP7A 078 Externe DXP7B 054</b>
<b>Rédacteur Concours Bastia</b> catégorie B		14/10/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	23 mars 26 14:00 - 17:00	Septembre à décembre 2026	Février 2027 à octobre 2027  Entre 5 et 8 j.*	<b>Interne/3<sup>ème</sup> C DXP7A 079 Externe DXP7B 055</b>

Concours ou examens	Spécialités	1 <sup>er</sup> jour des épreuves	CDG organisateur	Date limite d'inscription à la préparation	Date des tests de positionnement À distance	Période prévisionnelle de la formation Tremplin	Période prévisionnelle et durée de la prépa	Code IEL pour inscription à la prépa
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>								
<b>Technicien princ. de 2<sup>ème</sup> cl. Examen – Cat. B (article 25-I alinéa 1 du décret n°2010-329-av. de grade)</b>	Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15/04/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	23 mars 26 09:00 - 12:00	Juin à octobre 2026	Nov. 2026 à avril 2027 Entre 10 et 13 j *	<b>DXP6R 073</b>
<b>Agent de maîtrise Examen catégorie C</b>		28/01/2027	<a href="#">CDG 2B</a>	18 février 2026	24 mars 26 Math 10:00 - 12:00 Français 14:00 - 16:00	Pas de formation tremplin	Juin 2026 à janvier 2027 Entre 7 et 10 j *	<b>Ajaccio DXP5E 067  Bastia DXP5E 068</b>
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>								
<b>Animateur Concours Ajaccio catégorie B</b>		23/09/2027	<a href="#">CDG 2B</a>	18 février 2026	26 mars 26 14:00 - 17:00	Septembre à décembre 2026	Février à septembre 2027 Entre 5 et 7 j *	<b>Interne/int.spé DXP7E 054 Externe DXP7F 045</b>
<b>Animateur Concours Bastia catégorie B</b>		23/09/2027	<a href="#">CDG 2B</a>	18 février 2026	26 mars 26 14:00 - 17:00	Septembre à décembre 2026	Février à septembre 2027 Entre 5 et 7 j *	<b>Interne/int.spé DXP7E 055 Externe DXP7F 046</b>

Concours ou examens	Spécialités	1 <sup>er</sup> jour des épreuves	CDG organisateur	Date limite d'inscription à la préparation	Date des tests de positionnement À distance	Période prévisionnelle de la formation Tremplin	Période prévisionnelle et durée de la prépa	Code IEL pour inscription à la prépa
<b>FILIÈRE SPP : Préparations réservées aux SIS 2A et 2B</b>								
<b>Infirmier de classe normale des SPP Concours externe</b>		07/06/2027	A définir	31 juillet 2026	26 mars 26 09:00 - 12:00	À définir	Janvier à juin 2027 Entre 9 et 11 j.*	<b>DXSPL 037</b>
<b>Capitaine de SPP Concours Ajaccio catégorie A</b>		03/06/2027	A définir	18 février 2026	26 mars 26 09:00 - 12:00	À définir	Janvier à juin 2027 Entre 6 et 8 j.*	<b>Interne DXS05 005 Externe DXS06 004</b>
<b>FILIÈRE POLICE</b>								
<b>Gardien brigadier de police municipale Concours Ajaccio catégorie C</b>		Écrit 13/05/2027  Tests 07/10/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	25 mars 26 14:00 - 16:00	Juillet à octobre 2026	Déc. 2026 à mai 2027 Entre 9 et 12 j.*	<b>Interne DXP4Z 036 Externe DXP4X 032</b>
<b>Gardien brigadier de police municipale Concours Bastia catégorie C</b>		Écrit 13/05/2027  Tests 07/10/2027	<a href="#">CDG 2A</a>	18 février 2026	25 mars 26 14:00 - 16:00	Juillet à octobre 2026	Déc. 2026 à mai 2027 Entre 9 et 12 j.*	<b>Interne DXP4Z 037 Externe DXP4X 033</b>

\* Le nombre de jours de la préparation est susceptible d'évoluer selon les modalités d'organisation retenues - présentiel ou distanciel - ainsi que la durée de l'apport de connaissances sur la plateforme Formadist. Le CNFPT se réserve le droit de modifier l'organisation des formations.

## Conditions d'accès aux préparations concours et examens professionnels

Le passage des tests à distance préalables à l'entrée en préparation concours est **obligatoire** (sauf concours sur titre et cas particuliers). Il conditionne votre inscription à la préparation ou à la formation tremplin. Les stagiaires et les collectivités recevront les informations techniques de connexion lors de l'envoi de la convocation. Les tests se déroulent sur la plateforme Formadist.

L'inscription d'un agent à une préparation à un concours ou un examen doit faire l'objet d'un **projet professionnel** et être accompagnée par la collectivité employeur.

Votre **assiduité** et votre **engagement personnel** sont des facteurs essentiels de réussite. Le CNFPT se réserve le droit d'annuler une préparation en cours en cas d'absentéisme et/ou de manque d'implication des stagiaires.

**Vous devez remplir les conditions d'accès** au concours ou à l'examen professionnel visé - **diplôme, ancienneté** – pour vous inscrire à une préparation organisée par le CNFPT. Il vous appartient de vérifier auprès du centre organisateur du concours ou de l'examen que vous remplissez bien les conditions d'accès.

Il est possible de s'inscrire à plusieurs tests. En cas de réussite, vous devez sélectionner une seule préparation sur une période de 365 jours.

L'inscription à une préparation ne vous dispense pas de **vous inscrire au concours ou à l'examen** auprès de l'établissement organisateur (CDG ou CNFPT).

## Les formations Tremplins

**Les formations tremplin concernent uniquement les agents inscrits aux préparations concours et n'ayant pas satisfait aux tests de positionnement.**

### **Agents ayant partiellement satisfait au test**

Le CNFPT propose une formation Tremplin pour les examens ou concours de catégories A, B ou C. Il s'agit d'une remise à niveau, dans des conditions optimales, avant une possible intégration en préparation concours/examen initialement visée.

### **Validation de la formation Tremplin et inscription à la préparation**

Le passage de la formation Tremplin à la préparation au concours est subordonné à l'avis du collectif des formateurs et du CNFPT ainsi qu'à la combinaison de plusieurs critères : niveau, assiduité, nombre de places disponibles.

Le CNFPT programme les formations tremplins uniquement si les effectifs nécessaires sont réunis et si le temps disponible avant la préparation le permet.